

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES

NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

Du MERCREDI 28 Novembre 1792, l'an premier de la République.

Ayant annoncé dans les Numéros précédens, que la nouvelle Société s'étoit chargée, auprès des Rédacteurs de l'ancienne *Gazette universelle*, qui ne doit plus reparoitre, de fournir la nouvelle Feuille à leurs Abonnés; ceux d'entre eux dont l'abonnement finissoit le dernier août, recevront cette Feuille jusqu'au 5 Décembre; ils sont priés de renouveler leur souscription avant cette époque, afin que leur service n'éprouve aucune interruption. Le citoyen MONESTIER, Député de la Lozère, continuera toujours la rédaction particulière des articles des Séances de la Convention nationale, dont il est chargé, & on y verra développés sans cesse les principes de liberté & d'égalité, sur lesquels va être fondée la République Française.

Le Bureau des *Nouvelles politiques*, &c., Feuille qui paroît tous les jours, est rue Neuve-des-Petits-Champs, près celle de Richelieu, n^o. 134. Le prix de l'abonnement est de 36 liv. par an, 18 liv. pour six mois, & 10 liv. pour trois mois. L'abonnement doit commencer le premier d'un mois, & on ne reçoit point de billets de Caisses particulières.

ANGLETERRE.

De Londres, le 22 Novembre.

Nous apprenons par des lettres de la Haye, que lord Elgin étoit encore le 17 à Bruxelles, & qu'il a mis les armes du roi son maître sur la porte de son hôtel.

L'archiduchesse Christine est depuis à Maëstricht, où elle occupe l'hôtel du commandeur de l'ordre teutonique. M. de Crumpipen est dans la même ville. Le baron de Feltz est à Maleyk; & le comte de Moltmick, avec d'autres membres du gouvernement, sont à Ruremonde. On croit qu'ils n'y feront pas un long séjour, s'il est vrai, comme on le dit, que les Français vont à Liege.

La déclaration du roi d'Angleterre aux états-généraux des Provinces-Unies a fait ici la plus grande sensation. Milord Auckland, en date du 16 novembre, a déclaré à L. H. P., de la part de sa majesté britannique, qu'elle ne souffriroit pas qu'aucune des puissances belligérentes troublât la paix intérieure & extérieure de la république; & qu'en bon & fidele allié, il seroit prêt à lui donner tous les secours que les circonstances pourroient exiger. L. H. P., en remerciant sa majesté britannique, qui prévient leurs desirs, l'assurent qu'elles n'ont pas à craindre qu'aucune puissance viole à leur égard le droit des gens; que les sujets de la république, heureux sous le gouvernement actuel (du stadhouder), rejetteront toute proposition qui pourroit troubler la paix & la prospérité des sept provinces; qu'au surplus elles comptent sur l'amitié & les secours de sa majesté.

Cette démarche de la cour de Londres ne permet pas de douter qu'elle s'exposera à une guerre plutôt que de perdre l'influence toute-puissante qu'elle a sur les Provinces-Unies. Comme il y a dans les états-généraux des ennemis du stadhouder, elle a craint que la Hollande ne négligeât de réclamer les secours de son allié; & la cour de Londres s'est hâtée de les offrir. Elle a ainsi un prétexte d'armer une flotte, qui pourroit servir à d'autres objets. En conséquence, on assure qu'une escadre de 15 vaisseaux sera en état de mettre à la voile dans dix à douze jours.

S'il est vrai, comme des gens assez bien instruits le prétendent ici, que la petite flotille sortie de Danterque s'avance au-delà des côtes de la Flandre; s'il est vrai que le capitaine van Stabel a reçu l'ordre de remonter l'Éclaut avec une frégate, l'armement que prépare l'Angleterre ne peut regarder que ces mêmes parages. Il est vrai que la destination peut être encore pour la Méditerranée, où le roi de Sardaigne, à qui nous avons garanti le comté de Nice & la Sardaigne, nous appelle à grands cris.

Il est très-naturel aussi qu'on arme pour augmenter nos forces aux Antilles, & l'on craint que les troubles de Saint-Domingue ne se propagent dans nos îles. Enfin, il nous faut aussi des vaisseaux prêts, s'il est nécessaire de contenir l'Irlande, si on a besoin d'y envoyer des troupes angloises & écossaises pour prévenir la guerre civile qui menace ce royaume. Nous saurons dans peu quels seront à cet égard les projets du gouvernement: toujours est-il vrai que ces préparatifs ont fait baisser nos fonds.

PAYS-BAS.

Extrait d'une lettre de Bruxelles, du 21 novembre.

Le 19, au matin, à onze heures, les représentans élus la veille s'étoient rassemblés à l'hôtel du prince de Galles, se rendirent d'abord chez le général Dumouriez; mais ne l'y ayant pas trouvé, ils continuèrent leur marche jusqu'à l'hôtel-de-ville; le général avoit disposé une force militaire sur la grande place pour leur faire honneur. Lorsqu'ils furent arrivés avec lui dans une des salles des états, ils commencèrent par se constituer assemblée des représentans provisoires du peuple de Bruxelles, après avoir prononcé le serment civique ainsi conçu:

« Je jure d'être fidele à la cause de la liberté, de l'égalité, de défendre de tout mon pouvoir les droits éternels du peuple souverain Belge, & de mourir, s'il le faut, à mon poste en les défendant ».

Ce serment prêté, ils élurent pour président le citoyen Balza, & pour secrétaires les citoyens Michiels l'aîné, & d'Ou-

Le général Dumouriez ayant alors donné le baiser de paix, au nom de la nation françoise, au citoyen Balza, comme président des représentans Belges, promet à la nation entiere, au nom de la France, de défendre de toutes les forces & de tous les trésors de la république françoise, les représentans librement élus du peuple Belge : « que le nom Belge, s'écria-t-il, soit désormais le seul nom connu dans ces provinces; » que les noms de Hennuyers, de Flamands, de Tournaisiens, de Namurois, de Brabançons disparaissent à jamais. » Ne formez qu'un peuple de freres sous une même dénomination ».

Les représentans se rendirent ensuite sur le balcon de la maison commune, pour y répéter leur serment devant le peuple assemblé sur la place, & des cris de joie élevés de toutes parts terminèrent cette auguste cérémonie.

Les représentans provisoires du peuple de Bruxelles s'étant rassemblés le même jour à quatre heures après midi, commencèrent leurs opérations par établir divers comités de législation, de finances & de commerce, de surveillance & de police; puis s'ouvrit la question, si la maison d'Autriche conservoit ou non des droits sur la ville de Bruxelles; il n'y eut pas de discussion, d'une voix unanime les représentans exprimèrent ce principe naturel, que le peuple étoit souverain & indépendant. On remit seulement au lendemain la rédaction de la proclamation qui doit s'en faire publiquement & avec la plus grande pompe. Voici cette piece :

Proclamation au nom du peuple souverain.

« Nous déclarons, à la face du ciel & de la terre, que tous les liens qui nous attachoient à la maison d'Autriche-Lorraine sont brisés; jurons de ne plus les renouer, & de ne reconnaître en qui que ce soit aucun droit à la souveraineté de la Belgique que dans le peuple même; car nous sommes rentrés dans nos droits primitifs, imprescriptibles & inaliénables.

» En conséquence, tout pouvoir émanant essentiellement du peuple, le corps des états, toute judicature supérieure & subalterne cessent nécessairement, ces corps n'étant pas constitués par le peuple. Leur défendons expressément, en son nom, d'exercer dans la ville de Bruxelles aucune fonction, à peine d'être poursuivis comme usurpateurs du pouvoir souverain; ordonnons cependant à tous receveurs des deniers publics, de continuer, au nom du peuple, leurs recettes respectives, sous leur responsabilité personnelle.

» Fait en assemblée générale, tenue en la ville libre de Bruxelles, ce 20 novembre 1792. l'an premier de la république belge. Les représentans du peuple de Bruxelles, librement élus par lui. (Signés) Alex. Balza, président; d'Outre-pont, J. Michiels, secrétaires.

F R A N C E.

NOUVELLES DES FRONTIERES.

Lettre des commissaires à l'armée sur les frontieres du Nord.

C I T O Y E N S,

« Nos concitoyens de Lille ont célébré nos victoires par une fête civique; le grand aigle de bronze doré, qui étoit au haut du beffroi de Tournay, qui en avoit été descendu à l'arrivée des Français, pour faire place au bonnet de la liberté, & que le général Labourdonnaie avoit fait arriver le matin même à Lille, a été traîné dans les principales rues de cette ville, à la suite du cortège formé par des hussards, les braves canonniers qui ont si heureusement dirigé leurs bombes sur les barbares, le bataillon des enfans, celui des vieillards, vos commissaires, la municipalité, les corps administratifs & judiciaires de ce district. La joie éclatoit sur

tous les visages. Cette fête nous a donné occasion de tenir à ce respectable peuple le langage qui lui plaît, celui de vrais républicains. Nous avons parlé de même à la garnison rassemblée pour prendre part à la fête; & tous ont fait retentir dans les airs les cris de vive la république! périssent les rois & les despotes!

» Nous avons été à Quesnoy, à Comines, à Turcoing, à Doubaix; nous avons rassemblé les citoyens de ces différens lieux & des villages circonvoisins: nous n'avons rien oublié en leur parlant, de ce qui nous a paru le plus propre à fortifier dans leur cœur l'amour de la liberté, de l'égalité & du gouvernement républicain qui en est la conséquence. Nous avons consolé les braves citoyens qui ont été plus ou moins les victimes des Autrichiens. Nous avons félicité leur courage ceux d'autreux dont les communes ont opposé à ces barbares une glorieuse résistance.

» Nous avons démis le sieur Blanchon, qui, dans l'assemblée nationale législative, a montré une active ardeur, mais qui doit être éloigné nécessairement des fonctions de commissaires des guerres, dont l'importance est telle qu'elle ne pouvoit être confiée qu'à des hommes bien purs, dont les principes soient bien connus pour véritablement républicains. Il nous a été impossible de concevoir comment un ministre a osé employer un par. il personnage; nous ignorons sous quel ministre il a été nommé ».

Signés, Daoust, Debnars, Duhem.

Extrait d'une lettre particuliere des bords de la Moselle, du 20 novembre.

Le soldat marche avec soumission à la campagne d'hiver, mais il est mécontent & se plaint: on voit ces braves mal vêtus, mal chaussés, malades ou tellement fatigués qu'ils ont peine à porter leurs armes & leurs bayonnettes pendant leur attachement à la cause pour laquelle ils combattent, est si pur, si ardent, qu'il compense amplement les inconvéniens dont je viens de parler. Les ministres de l'intérieur, de la guerre & de la marine, viennent donc de réunir pour régler en commun l'affaire des subsistances: de mieux! Il étoit ridicule qu'il y eût trois régies rivales dont la concurrence feroit égarer toutes les especes d'approvisionnement; mais les ministres ont donné ce manquement important à deux juifs de ce pays, réunis à un chrétien. La religion ne fera rien à cette association, s'ils s'en tirent bien; je le desire & ne l'espère pas: au reste, on peut essayer l'opération, je le répète, est excellente en elle-même.

Le club de Metz a décidé avant-hier que Kellermann devoit être mis en état d'arrestation. Il faut espérer que Paris & surtout la convention nationale, ne seront pas de cet avis: au reste, il y a division parmi les membres de ce club; car l'arrêt fatal n'a passé que d'une voix, & l'assemblée n'étoit tout au plus composée que de 29 membres.

De Paris, le 28 novembre.

On a reçu hier des nouvelles importantes: la première c'est que M. le comte d'Aranda a quitté le ministère; il a été remplacé, le 15 de ce mois, par M. le duc d'Alcudia, devant D. Manuel Godoi, que la reine d'Espagne a toujours protégé. On donne pour motif de la retraite de M. d'Aranda son grand âge; & pour ne pas heurter tout-à-fait l'opinion publique, on lui a conservé la place de doyen du conseil. Le reste, le nouveau ministre a annoncé que ce changement n'altérerait en rien les bonnes dispositions de l'Espagne à l'égard de la France.

La seconde nouvelle qu'on nous mande de Francfort, c'est que M. Bischoffwerder, ce favori du roi de Prusse, si

occasion de tenir le général ennemi des François, a été conduit à la citadelle de Magdebourg pieds & poings liés. Les autres nouvelles font que le général Dumouriez est entré dimanche au matin à Liege sans avoir éprouvé aucune résistance; & il y a été reçu avec les honneurs de l'hôte. Le général de Saxe, le samedi 24, la grosse artillerie étant arrivée à Antwerpen, le général Labourdonnaie a commencé à battre la citadelle de ces différens; & au départ du courrier, la breche étoit ouverte.

L'escadre de Truguet est dans la rade d'Aspey, dans l'état de Génes. Les Génois font toute sorte d'accueils aux François, un paquebot est établi pour faire tous les huit jours le trajet de cette rade à Antibes. On croit qu'elle passera l'hiver sans ce port; car il ne paroît pas qu'on penſe à exécuter l'invasion de la Sardaigne. Cependant le général Anselme paroît méditer quelque entreprise; par ses ordres, tous les bataillons répandus dans les départemens des Bouches-du-Rhône & du Var, avancent vers Nice. Il est pas probable qu'il craigne d'être attaqué: il veut donc attaquer.

A Génes, la monnoie de France nouvelle, celle qui porte le ſemblème de la révolution, est plus recherchée que l'ancienne. Dans les occasions où les Génois font témoins de l'enthousiasme des François pour la liberté, ils ſemblent le partager.

Voici le discours prononcé dimanche dernier par le citoyen Delalande, lorsque la députation de l'académie des sciences fut reçue par la convention nationale; c'est un mémoire où plutôt un compte rendu des grands travaux déjà entrepris pour la fixation des poids & mesures:

» L'académie des sciences vient rendre compte à la convention nationale de l'état actuel du travail sur les poids & mesures, dont elle a été chargée par l'assemblée nationale constituante.

» Pour accélérer ce travail, qui exige plusieurs opérations de différens genres, l'académie l'a divisé en cinq parties, pour chacune desquelles elle a nommé une commission particulière.

» La première de ces commissions doit déterminer, par des observations astronomiques & géodésiques, l'étendue de l'arc du méridien terrestre, qui traverse toute la France depuis Dunkerque jusqu'aux Pyrénées, & une petite partie de l'Espagne depuis les Pyrénées jusqu'à Barcelone; & de cette mesure elle conclura la grandeur de la circonférence de la terre, pour y rapporter l'unité des mesures actuelles.

» La seconde commission mesurera les bases sur lesquelles doivent s'appuyer les opérations géodésiques.

» L'objet de la troisième est d'observer la longueur du pendule à secondes, prise au quarante-cinquième degré de latitude; & au bord de la mer, pour trouver ensuite le nombre d'oscillations que feroit en un jour un pendule simple, égal à la mesure conclue de la grandeur de la terre.

» La quatrième commission déterminera le poids d'un volume donné d'eau distillée, & en conclura l'étalon-général des poids.

» Enfin, la cinquième est chargée de comparer d'abord, à la toise & à la livre de Paris, toutes les mesures de longueur & de capacité, & tous les poids usés en France; & de déterminer ensuite leurs rapports avec les nouvelles unités de poids & de mesures.

» La première occupation des commissaires nommés par l'académie, a été de faire construire les différens instrumens nécessaires pour leurs opérations. Ceux qui devoient servir aux observations astronomiques & géodésiques, étoient les

plus pressés; mais leur construction exigeant beaucoup de temps, ils n'ont pu être achevés que cette année; & c'est à la fin du printemps seulement que les commissaires chargés de la mesure de l'arc terrestre, ont pu commencer leur travail.

» Le citoyen Méchain, l'un de ces commissaires qui devoit mesurer la partie de la chaîne des triangles comprise depuis les Pyrénées jusqu'à Barcelone, est arrivé en Espagne au mois de juillet. Ses premiers travaux ont été d'aller reconnoître les sommets des montagnes qui pourroient servir de station pour les triangles, afin d'en former d'abord un plan général: revenu ensuite une seconde fois sur ces montagnes, il a mesuré tous les angles; & maintenant la chaîne des triangles qu'il devoit observer en Catalogne, est déterminée.

» Mais cet académicien a conçu le projet d'étendre beaucoup plus loin ses opérations; il desireroit lier à son travail l'île de Majorque, dont les hautes montagnes s'apperoivent des hauteurs voisines de Barcelone & de Tortose, quoiqu'elles en soient éloignées d'environ 45 lieues; il desireroit même aller jusqu'à la petite île de Cabrara, qui est au sud de Majorque, & toujours à peu près sur le méridien de Paris. La mesure de l'arc terrestre comprendroit alors 12 degrés d'un grand cercle, ou 300 lieues communes de France, en ligne droite; & le quarante-cinquième degré de latitude se trouveroit au milieu de l'arc mesuré; ce qui rempliroit complètement l'objet de l'académie: cette extraction de travail donnera sans doute un nouveau prix à l'opération entreprise, qui sera fort au-dessus de tout ce qui a jamais été fait en ce genre, & annoncera l'ouvrage d'une grande nation.

» Le gouvernement espagnol paroît s'honorer de concourir à ce beau travail: une corvette armée à Carthagene, a été envoyée en station à Barcelone, & est destinée à transporter le citoyen Méchain à Majorque, à Tortose & à Cabrara, lorsque la suite des observations l'exigera. M. Gonzales, officier de marine, très-instruit, qui commande la corvette, plusieurs autres officiers & ingénieurs, accompagnent & secondent le citoyen Méchain, & par-tout, les ordres de M. de Lascy, commandant de la Catalogne, précèdent & facilitent ses opérations.

» Le citoyen Méchain, après avoir achevé toutes ses observations au-delà des Pyrénées, rentrera en France au printemps prochain; & continuant ses opérations, il viendra à la rencontre du citoyen Delambre, second commissaire, qui de son côté a commencé la mesure des triangles autour de Paris. Une saison pluvieuse, des temps obscurs & brumeux, qui font le désespoir des observateurs, ont contrarié les premiers travaux du citoyen Delambre; des obstacles d'un autre genre ont encore ralenti sa marche; mais son courage & la constance ont surmonté toutes les difficultés; il a déjà mesuré des triangles dans l'étendue de plus de vingt lieues, & la rigueur de la saison ne l'empêche pas de continuer encore ses travaux. Son zèle se proportionne à la longueur de la carrière qu'il doit parcourir.

» Tandis que ces deux académiciens s'occupent des observations des triangles, on fait les préparatifs nécessaires pour la mesure des bases sur lesquelles ces triangles doivent s'appuyer. La commission qui en est chargée en mesurera une première au printemps, & c'est celle qui a déjà servi dans le siècle dernier pour la détermination du degré du terreſtre entre Paris & Amiens, & qui se trouve près de Paris entre Villejuif & Juvisy. Une seconde sera mesurée dans le midi de la France, & peut-être une troisième en Catalogne. Les commissaires se proposent de mettre dans ce travail des attentions & des soins particuliers, dont les Anglois leur ont donné l'exemple dans une opération de ce genre qu'ils vien-

ment de faire auprès de Londres. Ils esperent ne pas leur rester inférieurs, & ils chercheront à les surpasser.

(La suite à demain).

(Une personne qui s'intéresse au succès de notre feuille, nous a fait parvenir des observations judicieuses que nous avons reçues avec reconnaissance; elle a même daigné relever quelques fautes typographiques : la plus essentielle est celle-ci : Dans notre premier numéro, pag. 3, ligne 27, il y a ô oui, &c. Il faut lire oyés; c'est le vieux mot françois du verbe ouvrir, introduit par les Normands en Angleterre, lors de la conquête, & qui précède les proclamations, les ouvertures d'audience, & même celles du parlement.

Le correspondant de la frontière du Luxembourg est prié de nous donner une adresse pour que nous puissions lui faire part de nos observations, & le remercier de ses offres obligantes).

CONVENTION NATIONALE.

(Présidence du citoyen Grégoire.)

Séance du mardi 27 novembre.

Après la lecture du procès-verbal, le comité d'aliénation a proposé de destiner à emmagasiner les habillemens des troupes, l'un des ci-devant monastères situé le plus près des bureaux de la guerre, à condition qu'il ne pourroit y être logé personne que le concierge du magasin. Cette proposition a été décrétée.

Treillard, au nom du même comité, a fait décréter sur l'administration des maisons & domaines de la ci-devant liste civile, un grand nombre d'articles, dont voici la substance :

1°. Les traitemens, gag-s, gratifications, appointemens, attribués par le ci-devant roi sur les domaines dont il avoit la jouissance, cesseront au premier décembre prochain.

2°. Les personnes qui occupent des logemens dans les maisons ci-devant dépendantes de la liste civile, seront tenues d'évacuer ces logemens. Sont exceptées les personnes que concernent les dispositions du décret des 12 & 16 août dernier.

3°. Les personnes dont les traitemens ou gratifications annuelles excéderoient 600 livres, ne seront payées, d'ici au premier décembre, que sur le pied du traitement annuel de 600 livres.

4°. Toutes les sommes dont le ci-devant roi se trouvoit débiteur au 10 août dernier, seront comprises dans l'arriéré, & payés sur les fruits échus.

5°. Les préposés à la garde desdits domaines & maisons ne sont point compris dans le présent décret : les aumônes affectées sur ces domaines sont provisoirement conservées : la convention se réserve les exceptions : les biens seront administrés de la même manière que les autres domaines nationaux.

L'ordre du jour appelloit le rapport des comités diplomatique & de constitution sur la réunion de la Savoie à la France. Grégoire a fait ce rapport. Après avoir montré que le vœu des Allobroges avoit été librement émis, il a discuté les avantages qui résulteroient de la réunion pour les deux peuples; il a vu dans les montagnes de la Savoie des productions qui doivent vivifier un grand commerce, du fer en abondance, des eaux propres à la tannerie, à la draperie, & préférables pour la trempe à celles de St-Etienne; des mâts de vaisseaux & autres bois de construction : toutes ces matieres pourroient être aisément transportées, au moyen de la libre navigation du lac de Geneve, & de l'ouverture de deux ou trois canaux, dont la construction seroit

d'autant plus fructueuse, que l'eau abonde de toutes parts les chanvres, le miel, l'étain, l'antimoine, & autres minéraux précieux, sont aussi des produits du territoire Allobroge. D'autres avantages résulteroient encore de la réunion. Les étudiants qui vont prendre leurs grades à Turin, les nobles qui vont ramper à la cour du monarque sarde, les citoyens qui se déplacent pour aller en Piémont implorer la justice tardive; tous gens qui consomment les produits de sol dans une terre étrangère, resteroient en Savoie, & vivifieront ce pays. Qu'on joigne à cela la suppression de la dime & des droits féodaux, la suppression des douanes, la plus grande facilité des communications, & l'on aura une somme d'avantages qui motivera la réunion.

Le rapporteur a examiné ensuite si la Savoie, restant libre & indépendante, se gouvernant elle-même, pourroit espérer des succès de son isolement; & il a montré qu'elle ne pourroit suffire à la conservation de sa liberté; son commerce seroit enfermé de tous côtés par une étroite enceinte de barrières. Pour garder la Savoie indépendante, il faudroit dix mille hommes au moins, & deux mille hommes suffiroient pour garder la Savoie françoise. Mais les puissances de l'Europe ne s'alarmeront-elles pas de la réunion? Qu'importe nous sommes lancés dans la carrière, a dit le rapporteur, tous les gouvernemens sont nos ennemis, ils seront détruits, parce qu'étant nous-mêmes les amis des peuples, ils font aussi les nôtres; mais rien ne pourra arrêter la marche imposante & rapide de la liberté. Grégoire a conclu à ce que la Savoie formât un 84°. département de la France, sous le nom de Mont-Blanc, & il a fait lecture du projet de décret, adopté en ces termes :

« La convention nationale, après avoir reconnu le vœu libre & indépendant, émis par les communes de la Savoie pour se réunir à la république françoise; considérant que la nature de rapports & des intérêts respectifs des deux peuples rend cette réunion indispensable, déclare qu'elle accepte la réunion proposée, & que dès ce moment la Savoie fait partie intégrante de la république françoise : elle édicte ce qui suit :

1°. La Savoie formera provisoirement un 84°. département, sous le nom de Mont-Blanc.

2°. Les assemblées primaires & électurales s'y formeront incessamment pour nommer des députés à la convention nationale.

3°. Le département du Mont-Blanc aura une représentation provisoire de dix députés.

4°. Il sera envoyé dans le Mont-Blanc quatre commissaires pris dans le sein de la convention, & chargés de procéder à la division & à l'organisation de ce département en districts & en cantons.

5°. A compter du premier janvier prochain, les douanes seront portées à l'extrême frontière. Le ministre des contributions indiquera les lieux les plus propres à l'établissement de ces douanes : celles qui se trouvent entre le Mont-Blanc & les autres départemens, sont dès ce moment supprimées ».

Les députés allobroges, pénétrés de joie & de sensibilité, ont remercié la convention au nom de leurs commetans; & le président leur a fait une réponse qui a été fort applaudie.

Beaucoup d'articles ont été ajoutés à la loi sur les émigrés. Nous en donnerons connoissance.

Nous reviendrons demain sur cette séance, qui a été levée à quatre heures.

MONESTIER.